



Compte rendu des débats

CNS « services informatiques » des 08 et 09 septembre 2008

Les Commissions Nationales Spécialisées, réunissent, sous le pilotage des bureaux nationaux, des adhérents et/ou militants susceptibles d'apporter un éclairage sur les sujets particuliers de l'ordre du jour de ces réunions.

Les débats des CNS font l'objet d'un compte rendu qui doit permettre d'affiner les positions de nos organisations sur les sujets d'actualité. La CNS n'est en aucun cas décisionnaire et il revient à nos organisations de décider, dans le cadre des instances statutaires (conseils syndicaux, congrès), de décider de l'opportunité d'intégrer ou non les réflexions des CNS dans le revendicatif.

La CNS « services informatiques » s'est réunie les 08 et 09 septembre dernier, pour la deuxième fois en formation commune SNUI-SUD TRESOR.

Etaient représentées les sections syndicales SUD Trésor du Nord, de la Somme, du Doubs, des Hauts de Seine ainsi que les sections syndicales des CSI de Versailles, Nantes, Reims, Lyon, Nemours, Lille, Orléans, Angers, Poitiers et Amiens.

Excusées les sections syndicales des CSI de Marseille, Strasbourg, Nevers et de la DG.

Absentes les sections syndicales des CSI de Bordeaux, Clermont-Ferrand et Rouen.

L'ordre du jour portait sur l'examen des propositions de l'administration présentées dans le cadre du GT du 10 juillet 2008 :

Sur la structuration du réseau des services informatiques de la DGFIP.

Sur l'assistance.

Sur l'édition (impression finition).

Sur l'outil syndical SNUI-SUD Trésor.

Cette CNS a permis d'approfondir les contacts entre les militants des deux réseaux déjà engagés avant l'été, de partager les expériences et la connaissance réciproques des métiers et des organisations de chacun des services (DIT et CSI).

Le premier tour de table a confirmé l'impression de flou qui règne autour de la construction tant d'un outil informatique commun que du réseau des services informatiques de la DGFIP.

Couplé à l'absence de réponses précises de l'administration - qui prétend par ailleurs laisser la porte des discussions ouvertes - sur l'avenir des missions, des structures et des agents de la sphère informatique, cette imprécision alimente les craintes et les doutes des militants comme des personnels.

En parallèle, des informations filtrent ici où là de la part des responsables des structures informatiques locales, qui laissent à penser que la création des DLI (Directions Locales Informatiques) est actée mais que la mise en place ne constitue pas une priorité pour la DG (la date de 2011 est même avancée). Ce qui va à l'encontre des propos de Parini le 10 juillet sur son obligation de lier le sort notamment des DIT à celui des DLU (statut juridique).

Les participants de la CNS estiment qu'à défaut de la communication par l'administration de son schéma d'organisation il est difficile voire dangereux pour notre Union de se positionner et qu'il n'est pas question de livrer notre vision syndicale clé en main de l'organisation idéale.

Pour autant il a paru nécessaire d'obtenir le plus vite possible les précisions indispensables à une réflexion syndicale de fond sur ce dossier que chacun juge prioritaire dans la construction de la nouvelle administration, tant du point de vue des « informaticiens » que des utilisateurs.

La CNS est donc tombée d'accord sur le principe d'une interpellation de Parini (sous forme de lettre ouverte) réclamant plus de transparence et rappelant les principales revendications qui sont toujours d'une actualité brûlante : quelles missions pour les futures DLI, quelle articulation entre organisation COPERNICIENNE (G2A/GTS) et fusion, garanties accordées aux personnels (protocole BROUZES) à étendre et renforcer, situation géographique et distance entre établissements sièges et établissements distants, problème du paritarisme....

La création du Centre National d'Éditique du Trésor de Mézieux (dépt du Rhône) va tarir à terme la mission d'éditique dans les DIT. Cette fusion peut accueillir 4 chaînes de traitement et absorberait uniquement les travaux de l'ex DGCP. Aucun des participants n'est dupe sur les dangers qui pèsent sur les CSI qui réalisent de l'impression/ finition. L'administration continue de se vouloir rassurante sans pour autant donner de gages réels sur l'impossibilité matérielle pour cette unité de travail d'absorber y compris les travaux d'édition de l'ex DGI.

La question des moyens et des conditions de travail reste préoccupante. Seul une vingtaine d'agents de l'ex-DGCP ont fait acte de candidature pour travailler à Mézieux, rejoints par 3 agents du CSI de Lyon sélectionnés sur candidatures (4 candidatures). De fait, l'essentiel du personnel du CENT est contractuel !

Plus au fond, de manière très majoritaire, les militants présents estiment que la centralisation proposée (DLI) est plus rationnelle. De plus cette structuration est jugée plus protectrice pour les personnels informaticiens, notamment au Trésor et dans la mesure où elle conduit à s'affranchir de la tutelle des ex-TPG.

Les camarades du SNUI rappellent que cette organisation était celle des CSI avant l'autonomie (rattachement à la Direction Régionale) et que les services comme les militants ne s'en plaignaient pas.

Concernant la problématique du statut juridique des services informatiques, le SNUI comme SUD-Trésor demeurent opposés à la création de Services à Compétence Nationale (SCN). La question du rattachement ou non des CSI et des DIT à une DLI reste soumise au positionnement des deux organisations, l'objectif étant, en fonction des projets de l'administration de toujours défendre la pérennité de tous les sites.

La deuxième demi-journée était consacrée à l'assistance.

Les débats se sont déroulés en présence d'un camarade CMIste qui anime conjointement avec d'autres agents de cette unité une sorte de « coordination ».

En liminaire, les conditions dans lesquelles il intervenait ont été rappelées.

Après une présentation très complète de l'organisation de l'assistance téléphonique à la DGI et au Trésor, réalisée par les militants présents du SNUI et de SUD-Trésor, les débats se sont orientés plus précisément sur l'assistance de proximité.

Pour les militants présents et dans le cadre de la création éventuelle des DLI, la gestion administrative et le pilotage des équipes d'assistance de proximité des deux anciennes administrations par la DLI, semble de nature à améliorer à la fois les conditions d'exercice de cette mission primordiale pour les utilisateurs et la reconnaissance administrative et pécuniaire des personnels (PAU, Prime de faisant fonction, etc...). Dans cette hypothèse - qui n'est qu'une piste de réflexion posée par la CNS et qui devra être expertisée plus avant, notamment pour clarifier les travaux respectifs des EID/CTR et des CMI/CMIb, et validée en tant que revendication de l'Union - les agents actuellement affectés à la mission demeurent physiquement dans les directions territoriales afin de faire rimer proximité et souplesse. Elle a pour avantage de couper le lien DSF/CMI et de confier l'animation des équipes d'assistance de proximité à une structure informatique intégrée (tel le CSI/AP).

La CNS s'est prononcée par ailleurs en faveur d'une demande immédiate d'internalisation de la maintenance des matériels actuellement assurée à la DGCP par une société privée.

Sur l'assistance téléphonique, la CNS n'a pas été en mesure de trancher entre l'organisation actuelle de la DGCP (appel systématique au SAU, assistance géographique) et celle de la DGI (sollicitation souvent directe de la CMI et/ou des GSM, assistance métiers).

L'après-midi de la seconde journée est consacré à l'outil syndical.

Après un rappel des enjeux, le débat s'engage autour des difficultés de structurations liées à nos organisations différentes : section syndicales autonomes dans les CSI, adhérents des DIT rattachés à la section départementale SUD-Trésor, aux perspectives des DLI qui peuvent notamment compliquer l'exercice.

L'accès des militants CSI (donc SNUI) aux DIT se pose dans la mesure où il n'existe aucun lien réel entre les premiers et les responsables hiérarchiques des seconds, les TPG.

Les participants estiment cependant que des solutions peuvent être trouvées, notamment par invitation des section SUD-Trésor à leurs homologues des CSI, y compris en s'affranchissant des limites territoriales du département. L'autre piste consistant à sensibiliser les sections locales du SUD-Trésor et/ou du SNUI des départements préfigureurs pour qu'ils demandent l'intégration des équipes militantes des CSI aux débats de fusion.